



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 081-218101822-20230405-DE202323-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 12
- Ayant pris part : 11

L'an deux mille vingt-trois et mercredi cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

30/03/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Aline COUTAREL et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

30/03/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean MARTINEZ ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Pierre LESCURE.

Absentes excusées : Mme Pascale BARNA-LEGRAND et Mme Claude HUET.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE

M. Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération 2023-23 : Subventions de fonctionnement aux associations culturelles -1^{ère} Tranche 2023-

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1^{ère} tranche 2023 selon le projet proposé ; le versement de la 2^o tranche 2023 (solde) interviendra à la fin du deuxième semestre 2023, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2022 et des budgets prévisionnels 2023.

Madame Mélanie ROUX, Adjointe au maire en charge des associations culturelles, propose le montant de subvention suivant pour les associations culturelles au titre de la 1^{ère} tranche et des tranches uniques 2023 :

Associations Culturelles : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique)

A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
ASPER	200,00 € (versement unique)
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	350,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	200,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 081-218101822-20230405-DE202323-DE

Amicale Sapeurs-Pompiers	400,00 € (versement unique)
Association Effervescence	200,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	400,00 €
Producteurs et artisans du coin	400,00 € (versement unique)
Total Associations Culturelles	5 250,00 €

Madame Aline COUTAREL, Conseillère municipale, Madame Mélanie ROUX, Adjointe au maire et Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 1^{ère} tranche et tranches uniques des subventions de fonctionnement 2023 aux associations culturelles tels que définis ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 65 à l'article 65748 - *Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé* du budget général.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire
Jean-François COMBELLES



Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU,

